



POLITIQUE LINGUISTIQUE

2020-2021

[PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE DE L'IB]

« L'ÉDUCATION INTERNATIONALE, POUR BÂTIR UN MONDE
MEILLEUR »





TABLE DES MATIÈRES

Raisons d'un politique linguistique.....	3
Philosophie et principes linguistiques de l'établissement.....	3
Profil linguistique de l'établissement.....	4
Voies d'actions.....	4
A) Langue maternelle-Français.....	4
B) Langue seconde-Anglais.....	5
C) Langue tierce-Espagnol.....	5
Suivi et diffusion de la politique.....	5
Annexes	
1. Planification du volet d'enrichissement français.....	7
2. Planification du volet d'enrichissement anglais.....	9
Références.....	10

POLITIQUE LINGUISTIQUE

RAISONS D'UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE

D'une part, conformément aux exigences du PEI, l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau doit établir sa politique linguistique en fonction de la description faite dans les guides « Des principes à la pratique » et « Directives d'élaboration d'une politique linguistique » publiés par l'IB.

D'autre part le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEES) demande que « Chaque commission scolaire ait une politique linguistique notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue officielle, le français et pour les communications avec les parents ». La politique de la commission scolaire définit la position de celle-ci en ce qui concerne la qualité de la langue française utilisée dans tous ses établissements et par tout le personnel y travaillant. Cette politique est jointe au présent fichier. Notre établissement doit donc intégrer cette politique dans la sienne et être conforme à la fois avec les deux documents fournis par l'IB mentionnés précédemment. Notre politique locale doit également tenir compte de l'article 22 de la loi sur l'instruction publique, de la charte de la langue française, de la loi 101 et du plan d'action déposé par le MEES visant l'amélioration du français dans les écoles de la province de Québec.

Pour rendre le tout concret et propre à notre établissement nous avons élaboré une philosophie langagière, dressé un portrait linguistique et mis en place des voies d'actions concrètes pour les différentes langues enseignées.

PHILOSOPHIE ET PRINCIPES LINGUISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, en conformité avec les politiques établies par les instances décisionnelles, affirme que le français est la langue de toutes les communications et que la scolarisation se donne dans la langue française dans tous ses établissements. Elle adhère également aux mesures du plan d'action du MEER visant l'amélioration du français et soutient les initiatives de sa mise en œuvre. L'établissement établit que la qualité de la langue française, écrite et parlée, est une responsabilité de tous les intervenants travaillant en milieu scolaire. Les matières concernant les langues occupent également une place de choix dans l'interdisciplinarité puisque la presque totalité de notre planification interdisciplinaire inclut une langue.

La qualité de la langue et des communications occupe une place prépondérante dans le projet éducatif de l'école puisque trois des neuf grandes orientations de celui-ci concernent la langue parlée et écrite au sein de notre établissement.

- Orientation 1,3 (instruire) : Promouvoir la qualité de la langue française.
- Orientation 2,1 (socialiser) : Encourager un esprit d'entente mutuelle ainsi que le respect interculturel et le respect des différences.
- Orientation 2,3 (socialiser) : Développer une communication efficace et respectueuse.

PROFIL LINGUISTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école secondaire Louis-Joseph-Papineau est une école francophone qui accueille environ 530 élèves qui constituent une population étudiante très homogène. Plus de 98 % des élèves sont de langue maternelle française, originaires du Québec. Les autres élèves sont de langue maternelle anglaise, mais ceux-ci sont tous parfaitement bilingues ou presque. La quasi-totalité de ces élèves ont cheminé en français lors de leurs études primaires. Notre défi est donc double : d'un côté nous devons consolider l'apprentissage de notre propre langue et de l'autre s'assurer la stimulation et la progression de l'anglais langue seconde tout au long du programme. L'espagnol comme langue tierce est également enseignée durant trois années au programme des élèves inscrits au PEI.

Notre situation géographique constitue aussi un défi puisque nous sommes situés en milieu rural entre deux grands centres multiethniques (Montréal et Ottawa-Gatineau) et que la composition de la population environnante, très homogène, est constituée majoritairement de francophones d'origine canadienne-française. Il est plus difficile dans notre région immédiate d'établir des contacts avec des communautés culturelles diverses. Depuis l'avènement du PEI en 2011, aucun élève ne maîtrisant pas la langue d'enseignement fut inscrit dans notre établissement.

VOIES D'ACTION

a) Langue maternelle- Français

- Rencontres d'harmonisation de l'évaluation au premier cycle du secondaire avec le conseiller pédagogique de la Commission scolaire. Parmi les objectifs: s'assurer la progression verticale des apprentissages, arrimer certaines pratiques et réflexion sur les pratiques pédagogiques et d'évaluation en enseignement du français;
- Tous les enseignants consacrent une attention particulière dans chaque travail à la qualité du français et aux fautes d'orthographe et de syntaxe;
- Participation de tous les élèves du PEI à un minimum d'une représentation théâtrale professionnelle en langue maternelle par année;
- Mise en place d'activités parascolaires ou événements visant à appuyer le développement de la qualité de la langue. Exemples : L'étudiant-Outaouais, troupe de théâtre;
- Enseignement-ressource et/ou récupération aux élèves en difficulté à tous les niveaux;
- Tous les intervenants du milieu scolaire ou accompagnateurs s'assurent de la qualité de la langue parlée lors des périodes d'enseignement ou activités hors classes;
- Intégration du volet d'enrichissement de la langue maternelle proposé par la SÉBIQ. (Joint en annexe 1)
- L'établissement procède renouvellement progressif de son matériel afin d'offrir des manuels et des dictionnaires récents.
- Offrir un service de bibliothèque de qualité et un choix de collections littéraires et de périodiques.

- Services et plan d'interventions adaptés aux élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux au niveau langagier. (orthopédagogie , orthophonie...)
- Exigences d'un français de qualité au sein de l'administration.
- Fournir un référentiel grammatical dès la première année au secondaire.
- Formation continue de la majorité des enseignants en langue maternelle et/ou en langue et littérature au PEI.
- Offrir un service de francisation et classe d'accueil aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue française par le biais d'un budget spécial octroyé par la commission scolaire.

b) Langue seconde-Anglais

- Offrir en première secondaire 20 heures d'enseignement de plus que prescrit au régime pédagogique pour la mise à niveau de maîtrise de la langue des élèves provenant du primaire;
- Offrir en cinquième secondaire 20 heures d'enseignement de plus que prescrit au régime pédagogique afin de favoriser la diplomation et permettre la tâche terminale de l'acquisition de langue au PEI;
- Intégration du volet d'enrichissement de la langue seconde proposé par la SÉBIQ (Joint en annexe 2);
- Améliorer la disponibilité et la quantité des collections de romans et de revues de langue anglaise à la bibliothèque;
- Participer à des voyages culturels et linguistiques dans des milieux anglophones;
- Enseignement-ressource et/ou récupération pour les élèves en difficulté d'apprentissage, programme de « peer mentoring » avec les élèves finissants;
- Saisir toutes occasions de sensibilisation et de contact à la culture anglophone;
- Utilisation maximale par l'enseignant de la langue anglaise en classe en fonction du niveau scolaire des élèves. (Enseignement de l'anglais en anglais);
- Présence en classe d'une assistante linguistique afin de permettre le contact avec la culture anglophone et doubler le support en classe sur 3 niveaux.

c) Langue tierce-Espagnol

- Offrir l'enseignement de la langue espagnole sur trois ans. Les deux premières années du programme de trois ans du MEER seront dispensées pour une durée totale de 160 heures d'enseignement;
- Sensibiliser les élèves à la culture hispanophone;
- Offrir des œuvres en langue espagnole à la bibliothèque;
- Abonnement à un journal périodique hispanophone.

SUIVI ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE

Le comité établi est composé principalement d'enseignants en langue ainsi que le coordonnateur et la direction de l'établissement révisent la politique annuellement. Le chef d'établissement est responsable de la diffusion de la politique aux enseignants et le coordonnateur pour le site web de l'école et aux parents.

Politique révisée en juin 2018

Comité directeur :

Mme Josée L'allier, chef d'établissement.

Mme Caroline Gratton, Mme Amélie P. Gilbert, Mme Sophie Dancause enseignantes de langue maternelle et de langue espagnole

M. Luc Galarneau et Mme. Josée Allard, enseignants(es) de langue seconde

M. Eric Lefrançois, coordonnateur du PEI.



ANNEXE 1

PLANIFICATION VOLET ENRICHISSEMENT DU FRANÇAIS

VOIR ONGLET « VOLET ENRICHISSEMENT »

ANNEXE 2

PLANIFICATION VOLET ENRICHISSEMENT DE L'ANGLAIS

VOIR ONGLET « VOLET ENRICHISSEMENT »

RÉFÉRENCES

- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique*, publié en 2012, Genève. 12 pages.
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le guide des principes à la pratique*, publié en 2014, Genève, 152 pages.
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Directives d'élaboration d'une politique linguistique*, publié en 2007, Genève, 5 pages.
- COMMISSION SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES. *Politique linguistique*, recueil de gestion, publié en 2012, Gatineau. 2 pages.
- SÉBIQ. *Guide d'enrichissement en français*, dernière révision en 2015.
- SÉBIQ. *Enrichissement acquisition de langue-anglais*, publié en 2015.